

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 21 octobre 2019
Séance du 2 octobre 2019

29 Journée Mondiale du Refus de la Misère

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

Mme FAZAL

M. MARTIN

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. LELONG

Pouvoir à :

Mme LEHNER

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

M. RIFI SAIDI

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme JAJAN

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM BELMHAND, ASSAMTI, BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE	5

■ Rapport de présentation :

Madame Loubina FAZAL, conseillère municipale déléguée, expose :

A l'initiative du Mouvement A.T.D. Quart-Monde France depuis 1987, le 17 octobre a été déclaré « Journée Mondiale du Refus de la Misère ».

« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les Droits de l'Homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré ». Cette phrase de Joseph WRESINSKI, gravée sur le Parvis des Libertés et des Droits de l'Homme au Trocadéro à Paris, donne le sens de la Journée Mondiale du Refus de la Misère.

C'est ainsi l'occasion pour tous ceux qui combattent au quotidien les injustices et qui s'engagent contre l'exclusion de se mobiliser à travers un vaste courant international. Dans ce cadre, des ateliers sont proposés au Centre d'économie sociale et d'aide municipale (CESAM) pour les familles accompagnées par le Centre Communal d'Action Sociale.

En effet, cette année le thème retenu au niveau national est celui des droits de l'enfant avec pour slogan : « Engagez-vous pour mes droits ».

Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de souligner son soutien à cette démarche en adoptant une délibération formalisant ainsi sa volonté de s'associer à cette Journée Mondiale du Refus de la Misère.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 2 octobre 2019,
Considérant la volonté de la Ville de Creil de s'associer à cette journée mondiale du refus de la misère,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de marquer sa volonté de s'associer à la Journée Mondiale du Refus de la Misère du 17 octobre 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **22 OCT. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

La Préfet
Pour le Maire
et par délégation

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 25.10.19

et publication ou notification le 25.10.19

affiché le 22.10.19

CREIL, le 25.10.2019

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT